# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 FEVRIER 1861. — G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires


*Nouvelle-Orléans,*
MERCREDI MATIN, 20 FEVRIER.


**Voir la seconde page, pour :**
Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Départ des Steamers et Bateaux.
Le Mouvement du Port,


## Abonnés à la Semaine.

**Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.**

### Vente à l'encan de ce jour.

Par C. F. Gheesley & Co, au City Hôtel.—20 esclaves d'habitation, venant de la paroisse Jefferson.

Par Placide J. Spear, à 10 heures et demie, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No. 74.—Marchandises sèches.

Par le shérif, aujourd'hui, à 10 heures et demie.—Le fonds du magasin de marchandises sèches ainsi que l'installation situé à l'encoignure des rues Royale et Ste Anne, 2me District.

Par le shérif, aujourd'hui, à 10 heures et demie, A. M., sur les lieux.—La balance du fonds, d'un magasin de Chapeaux, situé à l'angle des rues St Charles et de la Commune, 1er District.

Par G. Lesampont, Blache & Co, 69 rue de Chartres.—Jupons à ressorts et marchandises sèches. Aussi, chaussures.

Par B. Turpin, au No 95 rue Vieille Levée.—Vins, Eaux de vie, Liqueurs, Sardines, &c.

## Bulletin.

Nous publions plus loin la traduction du discours d'inauguration prononcé par le Président Jefferson Davis à Montgomery dans la journée du 18 février 1861. Une grande modération de langage et une fermeté calme caractérisent ce document écrit dans un style clair et élégant. Les remarques faites au sujet des relations extérieures de la Confédération et de la réciprocité d'intérêts, qui fait un devoir aux nations étrangères de rester en paix avec nous et de respecter notre indépendance comme nous respectons la leur, sont pleines de sens et posent la question sous son véritable jour. Ce discours a net et si précis forme avec les harangues de M. Lincoln un contraste qui n'est pas à l'avantage de ces dernières. Nous engageons nos lecteurs à lire attentivement cette adresse digne en tous points d'un homme d'Etat distingué.

Nous ne ferons qu'une réserve au sujet de ce que M. Davis dit relativement aux Etats qui demanderaient à entrer dans la Confédération du Sud. L'honorable président, bien qu'il ait pas exprimé très clairement sa pensée sur ce point, semble être opposé à une réunion avec les Etats ou quelques-uns des Etats frontières, sous prétexte qu'il n'y a pas homogénéité parfaite entre eux et les Etats Confédérés. Nous ne partageons pas sa manière de voir à cet égard et nous pensons qu'il serait plus avantageux de voir la Confédération s'agrandir de tous les Etats à esclaves que de rester bornée à six ou sept Etats seulement. C'est d'ailleurs au Congrès qu'il appartient d'admettre ou de rejeter les Etats qui demanderont à se joindre à nous, et nous ne croyons pas qu'il réponde par un refus à aucune demande.

On n'a paru se préoccuper ni dans la presse ni dans le public de la nouvelle, donnée dernièrement au sujet de l'adoption par le Congrès de Montgomery du tarif des Etats Unis. On a semblé croire que le *statu quo* se trouvait maintenu. C'est là une grave erreur; vis-à-vis des nations étrangères à l'ancienne Union il n'y a eu, en effet, rien de changé, mais en ce qui concerne les Etats de l'Union qui ne forment pas partie de la Nouvelle Confédération, il y a un changement qui va singulièrement modifier leurs relations avec nous. Ces Etats se trouvent placés sur le même pied que les peuples étrangers et toutes les marchandises qu'ils nous enverront sont par mer soit par terre auront à payer les mêmes droits que si elles venaient d'Europe. Un décret du 18 février que nous reproduisons plus loin donne un délai de grâce, jusqu'au 4 mars, pour l'introduction en franchise des marchandises achetées dans ces Etats avant le passage de l'acte ou dans les dix jours qui suivront c'est à dire jusqu'au 28 février.

Le même décret donne une liste des articles qui seront exempts de droits, ce sont les denrées nécessaires à l'alimentation, les grains et farines, les animaux et les viandes, les produits agricoles dans leur état naturel, et tout ce qui est article de guerre.

Le Texas bien que ne faisant pas encore partie de la Confédération est exempt de l'application du tarif, en prévision de son admission prochaine.

Cette nouvelle va faire jeter les hauts cris aux Etats du Nord, dont les produits manufacturés ayant à payer des droits de 18 à 30 pour cent ne pourront pas faire concurrence sur nos places aux produits européens. Les liens qui nous attachaient aux métropoles du Nord vont se trouver brisés et il va falloir que nos négociants se mettent énergiquement à l'œuvre pour créer des lignes de steamers transatlantiques et multiplier les communications entre nos ports et les marchés européens. Cette mesure ne viole aucun droit des Etats du Nord, elle est la conséquence naturelle de notre séparation et elle assure notre indépendance mieux que tous les préparatifs militaires. Si les Etats de New-York, de la Pennsylvanie ou leurs voisins désirent que nous accordions une préférence à leurs produits sur les produits européens, il faudra qu'ils nous le demandent et nous offrent en échange des concessions importantes par un traité, dont la première condition sera la reconnaissance de notre indépendance.

Le Dr Robert Hunter. La septième lettre du Dr. Hunter que nous publions ce matin, fait un lugubre tableau des souffrances physiques et morales qui accompagnent la phthisie pulmonaire. Elle sera lue avec intérêt par tous ceux qui ont lu les précédentes lettres de l'habile praticien qui s'est consacré à la guérison de ce terrible fléau.

Notre feuilleton.—Nous avons commencé hier la publication d'un feuilleton très dramatique et plein d'actualité, dû à la plume populaire d'Emmanuel Gonzalès. *Les Proscrits de Sicile*—tel est le titre de ce roman—contiennent une histoire remplie d'épisodes intéressants et que nos abonnés liront sans nul doute avec plaisir.

Havane.—Le steamer *Habana*, capitaine J. B. McConnell, parti de la Nlle Orléans le 8 courant à 8 heures A. M., a traversé la barre le même jour à 4 heures P. M. par un mauvais temps, et est arrivé à la Havane le 11 à midi. Il en est reparti le 14 à 4 P. M. par un fort vent du Nord Ouest, qui a cessé de souffler que le 18 à 3 heures P. M. Le vent alors s'est apaisé et peu après a commencé à souffler du S. E. Pendant toute la tempête le steamer s'est admirablement comporté et est arrivé à son débarcadère hier à 6 heures P. M.

On ne signal rien de nouveau à la Havane. On disait que Miramon allait partir pour l'Europe, mais il faut peut-être courir ce bruit pour cacher quelques projets secrets.

Illumination du 22 février.—On trouvera chez MM. E. R. Mioton & Cie, rue de Chartres, des lampions, gobelets et étoiles de couleur pour l'illumination du 22 février.

Théâtre de l'Opéra.—*Bénéfice de M. Vanlair. Le Prophète.*—Si les habitués de l'Opéra montrent généralement beaucoup d'empressement à concourir au bénéfice des premiers sujets du Théâtre, il ne serait pas juste d'oublier les artistes que la nature de leur emploi rejette ordinairement au second plan. Nous aimons donc à croire que l'appel que leur fait demain M. Vanlair trouvera de l'écho parmi tous ceux qui fréquentent l'Opéra. Artiste aussi modeste que consciencieux, M. Vanlair a eu souvent d'heureuses créations au théâtre, et s'il ne lui est jamais arrivé d'obtenir un de ces succès retentissants auxquels la plupart des rôles qu'il a dû aborder ne lui permettaient guères d'aspirer, il est juste d'ajouter qu'il a toujours rempli sa tâche avec convenance et avec zèle. M. Vanlair chante toujours *juste*—qualité rare chez les basses tailles. Il a du goût, il phrase correctement, et a parfois d'excellentes intentions comiques. C'est un artiste qui respecte son public et qui n'en est pas encore venu à se croire infaillible—modestie peu commune au théâtre, où les plus insignes médiocrités font volontiers un crime à la critique de tous les éloges qu'elle ne leur accorde pas sans restriction et de tous les compliments qui ne vont pas exclusivement à leur adresse.

M. Vanlair, nous en sommes persuadés, n'est pas du nombre de ces génies incompris: il fait sa besogne avec conscience, avec zèle, et souvent avec talent et avec succès. Nous lui souhaitons en toute sincérité un beau et fructueux bénéfice. Le *Prophète* est une de ces œuvres qu'on ne se lasse pas d'entendre, et l'exécution en est confiée à des artistes dont le talent et l'expérience doivent être à la hauteur de leurs tâches respectives. Nous attendrons cette seconde épreuve pour rendre compte de l'exécution de cet opéra, dont nous n'avons pu entendre qu'un seul acte jeudi dernier. MM Philippe, Genibrel, Vanlair, Carel, Melchissedech et Mmes Lacombe et Preti en jouent les rôles principaux.

Romance nouvelle. M. G. Curto, le savant compositeur et l'habile organiste que tout le monde ici connaît et apprécie, a eu la gracieuseté de nous envoyer une romance nouvelle intitulée: *Ne m'oubliez pas*, et dédiée à Mme E. R. Magner. Cette composition, dont la mélodie est heureuse et distinguée, ne peut manquer de trouver sa place sur tous les pianos. Le nom de l'auteur nous dispense de faire un plus long éloge de cette romance, que tout le monde voudra entendre.


**Aux courtiers de coton.**
Reçu par Rousset & Genin—150 demoiselles contenant à échantillonner.
150 demoiselles brodées à marquer.
50 grosses plumes [illegible].
Ces articles ont été commandés expressément pour l'usage des échantillonneurs de coton et nous invitons à [illegible]. Seul dépôt chez
ROUSSET & GENIN,
62 rue de Conti.
7 jan.


## Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

### NOUVELLES D'EUROPE
DE DEUX JOURS PLUS RÉCENTES.

**Arrivée du steamer Jura.**

Sandy Hook, 19 février — Le steamer *Jura* parti de Liverpool le mardi 5 à midi a passé ce matin à la pointe en route pour New York.

L'*America* est arrivé à Liverpool avec des dates de New-York du 31 janvier.

**Marchés Européens.**

Liverpool, 5 février — Les ventes de coton des deux jours passés ont été de 15,000 balles dont 4000 pour la spéculation et l'exportation. Le marché a ouvert avec une tendance à la hausse sur les belles qualités de 1/16 à 1/8 d. mais à la réception des nouvelles des Etats-Unis par l'*America* il a fermé lourdement et les cours étaient à peine maintenus.

Les provisions étaient lourdes et le sucre et le café calme. Les céréales sont en hausse. La farine a éprouvé une hausse partielle de 4 d. Le maïs est ferme en hausse de 6 d. depuis vendredi.

Londres, 5 février.—Les consolidés au comptant et à terme ont fermé à 91 7/8. Le marché monétaire n'a pas changé.

**Nouvelles politiques.**

Les deux chambres du Parlement ont ouvert leur session le 5. La reine dans son discours fait allusion aux troubles d'Amérique et exprime un désir fervent pour un arrangement amiable.

Le discours de l'empereur Napoléon au corps législatif est d'un caractère pacifique et réaffirme la politique de non intervention.

**Congrès fédéral.**

Washington, 19 février—Le comité sur la milice a préparé un bill pour autoriser le président à accepter les services des volontaires parce que la force régulière est insuffisante à protéger les forts et autres propriétés des Etats Unis.

A la Chambre le bill sur le territoire du Colorado a été amendé et passé par un vote de 90 oui contre 42 non.

Au Sénat l'amendement du comité qui abaisse le droit sur le thé à 4 cents et celui sur le café à 1 1/2 a été adopté par 23 contre 19.

L'amendement qui réduit le nouvel emprunt du gouvernement de 25 à 10 millions a été accepté. Le rapport du comité de conférence sur le bill législatif et exécutif a été agréé.

Le comité des postes et routes postales a rapporté sans amendements le bill de la Chambre pour discontinuer le service des malles dans les Etats séparés.

Le bruit court que le Congrès de la paix s'entendra probablement mercredi sur un projet d'arrangement. On a lieu de croire que le rapport de la majorité sera adopté. Cependant la proposition d'une Convention nationale gagne du terrain.

Les gens des Etats frontières critiquent amèrement l'adresse d'inauguration du Président Davis.

Raleigh, 19 février—Les deux Chambres de la législature de la Caroline du Nord se sont ajournées à lundi.

Albany, 19 février—M. Lincoln est arrivé ici et a été reçu avec enthousiasme.

Fort Kearney, 19 février—L'estafette à cheval est arrivée ici de San Francisco. Le commerce y était plus actif. La législature est saisie d'un projet de résolutions unionistes, mais les anciens partisans de Breckinridge sont en faveur du mouvement du Sud.

## Législature de la Louisiane.

Bâton Rouge, 19 fév.—La chambre des Représentants a ouvert ses délibérations à 11 heures ce matin.

M. Allen a présenté une motion demandant que l'une des résidences du département du génie soit placée dans la demeure du gouverneur. Renvoyé au comité compétent.

Le bill concernant les cours a passé, comme il avait été amendé dans la séance d'hier.

M. Hamilton a présenté une résolution relative aux vétérans de 1812-14, par laquelle il requiert le comité des institutions charitables de présenter un bill pour venir à leur aide. Adopté.

M. Wilkinson a présenté une résolution concernant les marais et les terres susceptibles d'être submergées. Renvoyé.

M. Coleman a présenté une résolution demandant que le comité des banques soit enjoint de faire une enquête sur l'opportunité de soumettre toutes les banques de l'Etat à un taux d'escompte égal, l'intérêt ne devant pas s'élever au dessus de 8 pour cent.

Un acte d'allocation de cent mille piastres pour la réparation des forts St Philippe et Jackson, a été renvoyé à un comité spécial de cinq membres.

Le bill ayant pour objet la formation d'une nouvelle paroisse, des paroisses de Jackson, Claiborne et Union, a été, après beaucoup de discussion, renvoyé à un comité compétent.

Le président a déposé devant la chambre le rapport du marshall du district du 1 1st.

La chambre s'est retirée en comité au sujet de l'allocation pour le salaire de l'intendant de l'éducation publique, et de celui de l'avocat général. Il y a eu une longue discussion relativement au salaire du greffier de la Cour du Premier District. Renvoyé au comité des finances.

Une longue discussion a ensuite eu lieu relativement à un message reçu du *sénat*, qui demande à la chambre d'adopter un bill pourvoyant à l'incorporation du "Mechanical & Agricultural Fair Association."

M. Davidson, de Sabine, au nom du comité judiciaire, a fait un rapport favorable sur les bills suivants amendés:

Un acte demandant la nomination de six shérifs dans la paroisse d'Orléans.

Un acte demandant la création d'un bureau de géomètre dans la paroisse d'Orléans. Il a fait un rapport contre un acte demandant qu'aucun nègre ne soit employé sur les chantiers de travaux publics, et un rapport en faveur de l'acte requérant l'établissement de registres civils pour les naissances et les décès serait inséré.

Il y a eu une vive discussion à propos de la section 84 concernant le Séminaire de l'Etat. Finalement, le bill a été admis à une seconde lecture.

La Chambre s'est alors ajournée.

Le bill d'allocation s'élève à une somme d'un million et demi.

**SENAT.**

Dans le Sénat, aucune délibération importante n'a eu lieu.

**Vote dans l'Arkansas.**

Memphis, 19 fév.—Les villes de Désarc, Madison et Helena, ont donné une majorité en faveur de la sécession, mais Little Rock a voté pour l'Union.

*Nouvelles de la rivière.*—St Louis, 19 fév.—Le Mississippi a ce point est stationnaire, avec 12 pieds d'eau à Caire. L'Illinois et le Mississippi supérieur baissent lentement.

Washington, 19 fév.—Le général Wool, membre de la Conférence de la Paix, pour l'Etat de New-York, est alité, souffrant d'une pulmonie.

L'ordre donné au commodore Baron de prendre le commandement du chantier maritime de San Francisco, a été révoqué.

Dans la Conférence de la Paix, aujourd'hui, l'amendement de M. Reverdy Johnson, concernant l'acquisition de nouveaux territoires, a été adopté. Tous les Etats du Sud, excepté le Maryland, ont voté contre.

**NOUVELLES D'EUROPE**

New York, 19 fév.—Le steamer *Fulton*, de la malle des Etats Unis, parti du Havre dans la matinée du 6, et de Southampton dans la soirée du même jour, est arrivé ce soir à son débarcadère. Les nouvelles qu'il apporte sont d'un jour plus récentes que celles reçues par le *Jura*, parti de Liverpool le 5.

Liverpool, 6 fév.—La quantité de coton vendue à Liverpool aujourd'hui, mercredi, comprenait 6,000 balles. Le marché a fermé généralement tranquille et ferme.

**Marché monétaire de Londres.**

Londres, 6 fév.—Il n'y pas d'amélioration sensible dans les fonds anglais. Les consolidés ont fermé aujourd'hui de 91 3/4 à 92 1/8.

**Nouvelles politiques.**

Dans son éditorial, le *London Times* dit qu'il n'y a rien de rassurant dans le discours prononcé par l'empereur Napoléon devant l'assemblée législative française. Ce discours a produit une impression défavorable en Angleterre.

Les assureurs anglais ont augmenté le taux d'assurance de un pour cent en conséquence du nombre croissant d'incendies des navires chargés de coton, et des risques de la guerre.

Un télégramme de Calcutta, en date du 11 janvier, annonce que l'on a empêché le débarquement de l'ambassadeur américain au Japon.

Il n'y avait aucune activité sur les marchés de Bombay.

Les deux lignes télégraphiques sont interrompues par la tempête.

**Passage de bateaux.**—Vicksburg, 19 février—Le Vicksburg, le Louisville, le Queen of the West et l'Alma ont passé à 5, et le Diana à 6 h. P. M. hier, le Mary E. Keene à 9 h. ce matin.

**Discours d'inauguration du Président Davis.**

*Messieurs du Congrès des Etats confédérés d'Amérique, Amis et Concitoyens,*

Appelé à la position difficile et pleine de responsabilité de premier magistrat du gouvernement provisoire, que vous avez institué, c'est avec une humble défiance de mes capacités, mais avec une confiance encourageante dans la sagesse de ceux qui doivent me guider et m'aider dans l'administration des affaires publiques et une foi sans bornes dans la vertu et le patriotisme du peuple que j'entre dans l'exercice des devoirs qui me sont assignés.

Comptant sur le prompt établissement d'un gouvernement permanent pour remplacer celui-ci et qui par une plus grande force morale et physique, sera mieux en état de lutter avec les nombreuses difficultés provenant des conflits d'intérêts existant entre deux nations séparées, j'entre en fonctions avec l'espoir que le commencement de notre carrière, comme confédération, ne sera pas entravé par une opposition hostile à ce que nous jouissions de l'existence et de l'indépendance séparées que nous venons d'affirmer et pour le maintien desquelles nous saurons, avec la grâce de la Providence.

Nous avons atteint notre position politique actuelle d'une manière qui est sans précédents dans l'histoire des nations. Elle fournit un exemple de l'idée américaine que les gouvernements reposent sur le consentement des gouvernés, et que c'est le droit du peuple de les changer ou de les abolir à sa volonté, lorsqu'ils deviennent un obstacle aux fins pour lesquelles ils ont été établis.

Le but déclaré du pacte social des Etats Unis, d'avec lesquels nous venons de nous séparer, était "d'établir la justice, d'assurer la tranquillité domestique, de pourvoir à la défense commune, d'encourager la prospérité générale et de garantir les bienfaits de la liberté à nous-mêmes et à notre postérité"; et maintenant que, d'après l'opinion des Etats souverains composant cette confédération, ce pacte a été détourné du but pour lequel il avait été créé, et a cessé de répondre aux fins pour lesquelles il avait été établi, un appel pacifique au scrutin a déclaré, qu'en ce qui concernait ces Etats, le gouvernement créé par ce pacte devait cesser d'exister. En cela les Etats ont simplement affirmé le droit que la déclaration d'Indépendance, du 4 juillet 1776, définissait comme inaliénable. Comme souverains, ils étaient jugés en dernier ressort, chacun pour lui-même, du temps où il devenait opportun d'affirmer et d'exercer ce droit. Le verdict impartial et éclairé du genre humain réhabilitera notre conduite et Celui, qui connaît tous les cœurs, jugera de la sincérité avec laquelle nous avons travaillé pour maintenir dans son esprit le gouvernement de nos pères.

Le droit, solennellement proclamé à l'origine des Etats Unis et qui a été affirmé et réaffirmé solennellement dans les bills sur les droits des Etats admis subséquemment dans l'Union de 1789, a reconnu indubitablement au peuple le pouvoir de reprendre l'autorité déléguée à l'Union pour l'exercice du gouvernement.

En vertu de ce droit, les Etats souverains, ici représentés, se sont retirés de cette confédération et c'est par un abus de langage que leur acte a été qualifié de révolutionnaire.

Ils ont formé une nouvelle alliance, mais chaque Etat a conservé son gouvernement et ni les droits des personnes ni ceux de propriétés n'ont été troublés.

L'agent au moyen duquel ils communiquaient avec les nations étrangères est changé, mais ceci n'interrompt pas nécessairement leurs relations internationales.

Soutenus par la conscience que cette transition de l'ancienne Union à la Confédération actuelle ne vient pas de ce que nous ayons méconnu de justes obligations ou failli à remplir aucun de nos devoirs constitutionnels, n'étant excités ni par intérêt ni par passion à porter atteinte aux droits des autres, et désireux de cultiver des relations de paix et de commerce avec toutes les nations — si nous ne pouvons espérer d'éviter la guerre, nous devons au moins compter que la postérité nous absoudra du reproche de l'avoir faite sans nécessité.

Avec cette double justification résultant de l'absence de tout tort de notre part et d'une agression gratuite de la part des autres il ne peut y avoir aucune raison de douter que le courage et le patriotisme du peuple des Etats confédérés d'Amérique seront à la hauteur des mesures de défense que requièrent son honneur et sa sécurité.

Etant un peuple agricole, dont le principal intérêt est l'exportation de matières premières dont on a besoin dans tous les pays manufacturiers, nous devons avoir pour politique la paix et le commerce le plus libre que puissent permettre nos besoins. C'est aussi bien notre intérêt que celui de tous ceux à qui nous vendons ou de qui nous achetons, qu'il y ait le plus petit nombre de restrictions pratiques dans l'échange de ces commodités. Il ne peut, néanmoins, exister que peu de rivalités entre notre nation et toute autre communauté manufacturière telle que celles des Etats du Nord et de l'Est de l'Union américaine. Il doit donc s'en suivre, que les rapports mutuels inviteront au bon vouloir et aux bons offices des deux parts.

Si, cependant, la passion ou le désir de domination, venait à obscurcir le jugement ou à enflammer l'ambition de ces Etats, il faut que nous nous préparions à faire face à cette éventualité et à maintenir par l'arbitrage suprême de l'épée la position que nous avons prise parmi les nations de la terre.

Nous sommes entrés dans une nouvelle carrière d'indépendance et nous devons être inflexibles pour la maintenir même s'il faut la faire aux prix de nombreuses années de controverse avec nos anciens associés des Etats du Nord.

Nous avons vainement tenté d'assurer notre tranquillité et d'obtenir le respect des droits qui nous appartenaient, et c'est par nécessité et non par goût que nous avons eu recours au remède de la séparation, et par conséquent tous nos efforts doivent tendre à la conduite de nos propres affaires et à la perpétuité de la Confédération que nous avons formée.

Si une juste appréciation des intérêts mutuels nous permet de poursuivre paisiblement notre carrière politique séparée, mon désir le plus sincère aurait rempli. Mais si on nous refuse ce droit, et si l'intégrité de notre territoire et de notre juridiction est assailli, il ne nous restera plus qu'à faire appel aux armes avec une ferme résolution et à invoquer les bénédictions de la Providence sur une juste cause.

Comme conséquence de notre condition et de nos relations nouvelles, et en vue de faire face aux besoins présumés, il sera nécessaire de pourvoir à l'organisation prompte et efficace des branches du pouvoir exécutif, chargées spécialement des relations étrangères, des finances, des affaires militaires et du service postal.

Pour les moyens de défense, les Etats confédérés peuvent, dans les circonstances ordinaires, compter principalement sur leurs milices; mais il est jugé prudent, dans l'état actuel des affaires qu'il y ait une armée bien instruite et bien disciplinée, plus nombreuse qu'elle ne l'est habituellement en temps de paix. Je suggère aussi que pour la protection de nos ports et de notre commerce sur les mers on organise une marine. Mais ceci, aussi bien que d'autres sujets relatifs à nos besoins, a sans aucun doute été l'objet de l'attention du Congrès.

Avec une Constitution qui ne diffère de celle de nos pères qu'autant qu'il était nécessaire pour expliquer notre intention bien connue d'être affranchis de conflits sectionnels qui ont entravé la marche du progrès général, il n'est pas déraisonnable d'espérer que d'autres Etats d'avec lesquels nous venons de nous séparer chercheront à unir leur fortune à la nôtre sous le gouvernement que nous avons institué. Votre Constitution contient des dispositions en vue de cette possibilité, mais au delà de ce cas, si je ne me trompe, l'opinion et la volonté du peuple sont qu'une réunion avec les Etats d'avec lesquels nous nous sommes séparés, est impraticable et indésirable. Pour augmenter le pouvoir, développer les ressources et favoriser le bonheur d'une Confédération, il est nécessaire qu'il y ait assez d'homogénéité pour que le bien de chacune de ses parties soit le but de la totalité. Quand cela n'existe pas, il s'en gendre des antagonismes qui doivent nécessairement résulter en une séparation.

Basée simplement sur le désir de sauvegarder nos droits, et d'avancer notre prospérité, la séparation des Etats Unis n'a été marquée par aucune agression contre autrui, et n'a été suivie d'aucune convulsion. Nos affaires industrielles n'ont éprouvé aucun temps d'arrêt. La culture de nos champs a marché comme auparavant, et lors même que nous serions engagés dans une guerre, il n'y aurait pas de diminution considérable dans la production des produits qui constituent nos exportations et à la prospérité du monde commercial à un intérêt à peu près aussi grand que le nôtre.

Cet intérêt commun du producteur et du consommateur ne peut être interrompu que par une force extérieure qui s'opposerait à la transmission de nos produits aux marchés étrangers, conduite qui serait aussi injuste envers nous qu'elle serait nuisible aux intérêts manufacturiers et commerciaux au dehors. Si la raison guide les actions du gouvernement d'après lequel nous sommes séparés, une politique si funeste au monde civilisé, y compris les Etats du Nord, ne pourrait être dictée que par le plus vil désir de nous causer du tort. Mais si le contraire est vrai, une terrible responsabilité pèsera sur ce gouvernement, et les souffrances des masses porteront témoignage contre la folie et la perversité de nos agresseurs. En même temps il nous restera, indépendamment des moyens ordinaires suggérés plus haut, la ressource d'ôter des représailles contre le commerce d'un ennemi.

L'expérience que j'ai acquise dans les emplois publics d'un rang inférieur à celui que votre bonté m'a conféré, m'a enseigné que les soucis, les peines et le dénigrement sont le prix de l'élévation à de hautes fonctions. Vous verrez beaucoup d'erreurs à excuser, beaucoup d'insuffisances à tolérer, mais vous ne trouverez en moi ni manque de zèle ni manque de fidélité à la cause qui est pour moi la plus haute et la plus digne de mes intérêts affectionnés.

Votre générosité m'a conféré une distinction imméritée que je n'ai ni cherchée ni désirée. C'est sur la continuation de ce sentiment et sur votre sagesse et votre patriotisme que je compte pour me diriger et m'aider dans l'accomplissement des devoirs qui me sont imposés.

Nous avons changé nos relations politiques, mais non notre système de gouvernement. La Constitution établie par nos pères est celle des Etats confédérés. Dans les exposés qu'ils en ont fait et les interprétations judiciaires qu'elle a reçues, nous avons une lumière qui révèle son sens véritable. Ainsi éclairé sur le sens véritable et la juste interprétation de cet acte, et me souvenant toujours que tous les pouvoirs délégués sont de droit strict, j'espère que, bien que je puisse tromper votre attente, je garderai en me retirant, grâce au zèle et à l'activité que j'apporterai à l'accomplissement de mes devoirs, quelque chose du bon vouloir et de la confiance qui m'accueillent à mon entrée en fonctions.

C'est une joie et une consolation, dans des temps de péril, de reposer ses regards sur un peuple, uni par le cœur, un comme un seul homme par l'objet unique d'une résolution élevée, et chez lequel les sacrifices à faire ne sont pas pesés dans la balance contre l'honneur, la liberté et l'égalité.

Les obstacles peuvent retarder mais ils ne peuvent longtemps empêcher les progrès d'un mouvement sanctifié par sa justice et soutenu par un peuple vertueux.

Invoquons donc le Dieu de nos pères pour qu'il nous guide et nous protège dans nos efforts pour perpétuer les principes qu'avec sa protection ils ont réussi à défendre, à établir et à transmettre à leur postérité. Avec la continuation de ses faveurs, objet continuel de reconnaissance, nous pouvons compter avec espoir sur le succès, la paix et la prospérité.

## Douanes des Etats Confédérés.

Section 1—*Il est décrété par le Congrès des Etats confédérés d'Amérique* Que les articles suivants seront exempts de droit et admis librement dans les dits Etats, savoir: le bacon, le porc les jambons, la graisse, le bœuf, les poissons de toute espèce, le blé et la farine de maïs, l'orge et la farine d'orge, le seigle et la farine de seigle, l'avoine et la farine d'avoine, la poudre et tous les matériaux qui entrent dans sa composition, le plomb sous toutes ses formes, les armes de tout genre, les munitions et accoutrements militaires, les capsules, et les animaux vivants de toute espèce, aussi tous les produits agricoles dans leur état naturel.

Section 2—*Il est aussi décrété* Que toutes les marchandises importées des anciens Etats Unis d'Amérique, qui ne sont pas maintenant membres de cette Confédération, dans cette confédération avant le 4 mars prochain qui auront été achetées *bona fide* avant le passage de cet acte ou dans les dix jours qui suivront seront exempts et libres de droits.

Section 3—*Il est aussi décrété* Que l'Etat du Texas est exempté de l'application des lois sur le tarif, passés précédemment ou adoptées par ce Congrès.

Signé HOWELL COBB, Président.
Passé le 18 février 1861.

## CHRONIQUE LOCALE.

**Conseil de Ville.**—Les Aldermen-Assistants n'ont pas siégé hier soir.

*Aldermen*—Le voyer a annoncé que les travaux suivants n'ont pas encore été commencés, bien que le délai soit expiré depuis longtemps et les adjudicataires ne semblent point vouloir les commencer—J. Colman & Co, pavage, en pierres carrées, de la rue Nlle Levée, de Poydras à Race à la rue Front, de Race à Canal; pavage, en pierres rondes, la Promenade Carondelet, de Bassin à Claiborne—L. Surgi, pavage, en pierres carrées, de la rue Toulouse, de Bassin à Levée; la rue Bourbon, de Canal à Esplanade; la rue Bienville, de Levée à Remparts.—La lettre a été soumise au comité de finances.

Le comité des rues et débarcadères a été chargé de s'occuper des plaintes d'habitants de la rue Dauphine au sujet d'un corridor de cette dernière rue, entre Canal et Douane.

Le board, à la demande de M. Moreau, a été chargé de faire réparer de suite les ruisseaux en ferblanc autour du Magazine Market.

Une somme de $4550 a été allouée pour réparer la bâtisse située au coin des rues St Charles et Lafayette et appartenant à la ville.

La résolution par laquelle les Assistants exigent des rapports des commissaires de dessèchement, a été adoptée.

Le comité de finances a recommandé de donner à la Direction des Ecoles Publiques du Quatrième District un terrain compris entre les rues Laurel, Jersey, Chippewa et Première.

A la demande de M. Whitney, le commissaire des rues a été enjoint de faire enlever tout ce qui gêne la circulation dans la rue Royale, entre Douane et Bienville.

P. Dougherty, qui a arrêté le célèbre Charley Gordon, a réclamé la récompense de $500 promise par les autorités. Sa lettre a été soumise au comité de finances.

Le comité des rues et débarcadères a présenté un rapport dans lequel il recommande, entre autres choses, de faire examiner tous les chemins macadamisés du Deuxième et du Troisième District, et de faire savoir au Conseil si ceux qui sont chargés de les réparer ont rempli les conditions de leurs marchés. Le rapport a été adopté.

Le Contrôleur a été autorisé à adjuger quatre contrats pour tenir en bon état, pendant trois ans, les chemins planchéiés de chaque District.

**Enquêtes.**—M. Beach a pratiqué la levée du corps d'un nommé Dave qui s'est noyé accidentellement, lundi soir, dans le Nouveau Canal, non loin de la seconde porte de pouce. Il était ivre et côtoyait la rive.—Nous apprenons que les adjudicataires vont être accusés de négligence devant le Grand Juri pour n'avoir pas fait construire jusqu'ici une barrière le long du canal. Plusieurs véhicules y sont déjà tombés, bien des personnes et bien des chevaux s'y sont noyés.—Dave paraissait avoir 45 ans.

—Une autre enquête a été tenue, au poste du Premier District, sur le cadavre de Jack Haskinson, Allemand, âgé de 50 ans, et mort d'une affection pulmonaire. Il était malade depuis deux semaines et personne n'avait songé à appeler un médecin. Il est mort tandis que deux de ses amis le transportaient à l'hôpital.

—Une troisième enquête a été tenue sur le corps d'Amos, Indien, mort de l'abus des liqueurs alcooliques. Il venait de Tangipahoa, et avait 30 ans.

**Première Cour.**—Tom. Green, esclave, drayman, accusé d'avoir écrasé John Wellington Kidd, enfant de cinq ans, le 31 décembre dernier, dans la rue Perdido, en présence de sa mère et de ses petits frères, a été acquitté, les dépositions ayant établi que le petit garçon fut tué par accident.

Henry Lambert et John Dolsen se sont reconnus coupables de larcin.

Charles Reinhard s'est reconnu coupable d'assaut et batterie.

L'avocat de district n'a pas trouvé lieu à poursuivre John Cassion, accusé d'obtention d'argent à l'aide de faux prétextes.

**Acquittement.**—Les personnes qui tenaient une maison de jeu dans la rue des Magasins, No 46, et qu'un Mississippien, du nom de J. M. Baird, accusait de l'avoir attiré dans leur établissement, tandis qu'il était ivre et de lui avoir volé $220, ont comparu hier, devant le recorder Emerson. Le magistrat n'a pas trouvé les preuves suffisantes et a ordonné la mise en liberté des prévenus.

**Recorder Blache.**—Mathew Powers, cabman, est accusé de s'être approprié un habit que lui avait confié Wm Schmidt.

J. A. Dorada, commis du magasin de E. de Monestario, rue Vieille Levée, accuse Wm Berry de vol de jambons.

Joseph Wallace se plaint d'avoir été trappé par Peter Herman et Xavier Fisher.

M. L. Spear, qui avait fait arrêter M. Riddle, Thos Fisher et Joe Huggins en les accusant de l'avoir assailli, s'en est désisté sur une amende de cinq piastres pour avoir retiré l'affidavit.

Charles Beck, alias Monroe, est accusé d'avoir insulté l'officier E. Fortier.

Joachim Fayet et Jean Courtier, accusés de brisduit, ont été acquittés.

Wm Graham et Peter Farrell, alias Tips, ont été condamnés à trois mois de workhouse pour vagabondage.

**Feu.**—Hier, à 3 heures P. M., un feu de cheminée à l'hôtel d'Orléans s'est communiqué à la toiture [illegible]. Les pompiers répondirent immédiatement à l'appel, mais heureusement leurs services ne se trouvèrent pas utiles.

**Le Dr. HUNTER, de New-York, sur les Complications de la Consomption.**

SEPTIÈME LETTRE.

*A l'Editeur de l'Abeille:*

Bien que dans la première période l'influence destructive de la consomption soit bornée aux poumons, ses *effets* ne tardent pas à porter la perturbation dans tout le système. Chaque organe du corps sympathise profondément avec les fonctions entravées des poumons. La fonction des poumons est de purifier le sang; de son carbone, et à son défaut il ne saurait y avoir de force dans les muscles ou d'harmonie dans l'action des autres organes.

Tout ce qui gêne la libre admission de l'air par aux poumons rend le sang impur et impropre à nourrir et à soutenir le tout du corps. La circulation d'un *sang impur* affaiblit la vitalité et produit un accomplissement imparfait des fonctions de chaque partie.

Cette perturbation s'appelle *sympathie*. Mais c'est parfois à quel que chose de plus que cette connexion *nerveuse* qui vient entre un organe malade et un organe sain que le terme "*sympathie*" est fréquemment appliqué. C'est une double sympathie agissant par le *sang* et par les *nerfs*. Lorsque les poumons cessent de purifier les conséquences en sont senties en même temps à tous les organes du corps. Le mal qui a son point de départ dans les poumons se transmet ainsi d'organe en organe jusqu'à ce que la maladie locale se perde dans l'immense série de complications aux quelles il a donné naissance.

Ces complications ont souvent lieu avec beaucoup plus de violence dans un organe que dans d'autres. Quelquefois l'*estomac* en est le siège principal, et d'autres fois les reins, et il arrive quelquefois il est trop tard, et d'autres moments il a pris par intervalle disparu. Il peut arriver alors qu'on éprouve des "éblouissements" c'est mal, de la "faiblesse," des "évanouissements," des "cruciations," et toute la série d'infirmités qui caractérisent une *dyspepsie* déclarée. Dans d'autres cas, la maladie se déclare dans les *entrailles* sous la forme de "*dyssenterie chronique*," ou de "*diarrhée chronique*." Bien caractérisée. Si il existe des granulations ou des ulcérations dans les bronches ou le larynx on prend la maladie pour une *simple affection de la gorge*, et, par suite, les *poumons* sont entièrement négligés. S'il y a beaucoup de *douleur* dans l'estomac, et surtout si la *pression* le domine et devient adhérente aux parois de l'estomac, ce qui est très commun dans toutes les formes de la consomption, on pense que la malade n'est qu'une "*pleurésie chronique*," ou un "*rhumatisme des muscles de la poitrine*," ou une "*névralgie*."

Ces affections et bien d'autres ne sont que des *conséquences* de la maladie pulmonaire et en émanent directement. On ne saurait douter qu'on les prend souvent à tort pour la maladie principale, qu'on les traite tout seul en conséquence. Il arrive presque journellement que l'état où le contraire de cette observation de la bouche des malades eux-mêmes. Mais il ne faut pas s'étonner de ce fait lorsque nous en prenons en considération toutes les opinions qu'une expérience qu'il faudrait avoir pour discerner la *maladie primitive* dans sa *forme particulière*. Le médecin a besoin d'une pratique longue et suivie pour arriver à un diagnostic exact au moyen du stéthoscope. Au besoin d'une grande expérience pratique, les connaissances théoriques les plus approfondies ne l'empêcheraient pas de tomber dans beaucoup d'erreurs graves. Et la difficulté ne résulte pas seulement de l'inexpérience du médecin, mais aussi et en grande partie de la répugnance des malades à avouer que leurs poumons sont attaqués, et à se faire examiner la poitrine avec soin. Ils cherchent à se persuader que leurs poumons sont en bon état, et quoique très alarmés, ils vont interroger le médecin, je dois dire avec l'intention arrêtée de dissimuler ou de déguiser leurs symptômes les plus graves, afin de l'amener à la décision qu'ils désirent.

Que le lecteur me permette de lui conseiller de surveiller avec soin sa poitrine, et de ne jamais négliger de faire examiner ses poumons avec soin toutes les fois qu'il lui donneront des inquiétudes, afin d'obtenir les meilleurs conseils qu'il lui sera possible de se procurer. Une erreur peut lui coûter la vie. Si on a des *tubercules*, et si on ne les découvre pas avant leur seconde période, le cas, de simple qu'il était, devient extrêmement dangereux.

Ce rapide aperçu de quelques unes des *complications* les plus ordinaires de la consomption, que j'ai tâché de signaler d'une manière simple et pratique, m'a paru nécessaire à cause des opinions erronées qui ont cours dans le public à ce sujet, erreurs résultant de l'ignorance de la cause réelle et du traitement et qui entraînent de si fâcheuses conséquences.

Les poètes et les romanciers ont coutume de peindre la consomption comme une maladie exempte de souffrances. Ils en représentent les victimes comme s'éteignant doucement, conservant la tranquillité de l'esprit et du corps, et jouissant dans toute leur plénitude de leurs sens et de leurs facultés. Comme une fleur qui se fane, ils décroîtraient lentement au tombeau, répandant autour d'eux de plus suaves émanations. Mais hélas! c'est là de la poésie, et non pas la réalité des choses. Peu de maladies sont plus à redouter à cause des souffrances qu'elles occasionnent.

La consomption débute à notre insu. Elle arrive sans nous avertir de son approche, et en général elle se trouve *profondément enracinée* avant d'avoir été seulement aperçue. Jusque là les peintures de l'imagination sont exactes, mais il leur succède une complication de souffrances bien faites pour éprouver les âmes les plus fortement trempées. Aux frissons du matin succède dans l'après midi une fièvre qui consume, suivie à son tour par des transpirations nocturnes qui épuisent le malade. Le sommeil est interrompu par la toux, et le jour se passe en fatigants efforts pour expectorer. La respiration est "entrecoupée" de *douleurs pleurétiques*, et celles-ci ne disparaissent plus tôt disparu que la *diarrhée* s'empare des entrailles. Jour par jour, l'oppression de la poitrine augmente. Le cœur palpite et s'efforce de refouler à travers les poumons obstrués le sang épais et impur. L'appétit devient capricieux, les membres dépérissent et tout le corps s'affaiblit. Mais ce qui inspire le plus de terreur au malade, c'est la sensation du plus en plus vive de suffocation qui le menace nuit et jour. A mesure que les cellules et les tubes à air se remplissent par suite des progrès de la maladie, l'espace nécessaire à la respiration diminue graduellement jusqu'à ce que la malheureuse victime meurt littéralement par suite du manque d'air.

Et rien ne reste pour consoler le malade dans le traitement habituel de cette maladie. Il prend remède sur remède sans obtenir aucun soulagement. Un changement de climat ne fait qu'augmenter le mal et trop souvent accélère le résultat fatal. Le passé n'est plus qu'un désert aride et désolant, et l'expérience du présent—si l'on excepte la riante perspective ouverte par l'inhalation—n'offre aucun espoir pour l'avenir.

Telle est, dépouillée de tous ces ornements factices, la sombre réalité de cette terrible maladie. Elle nous présente une concentration de souffrances morales et physiques à laquelle on aurait de la peine à rien trouver à comparer dans toute la triste série des infirmités humaines.

Votre obéissant serviteur,
ROBERT HUNTER, M. D.
126 rue du Canal, près Baronne.

**Une femme soldat de la grande armée.**

Il y a huit jours, un modeste convoi, parti de l'hospice des Ménages, conduisait au cimetière une pauvre femme, morte le 7 janvier. Elle s'appelait Thérèse Figueur, veuve Sutter. Elle était née le 14 de janvier 1774, dans le village de Talmay (Côte d'Or); elle était donc âgée de quatre-vingt sept ans moins dix jours. Elle vivait à l'hospice des Ménages d'une somme de 200 fr. qu'elle avait obtenue le 16 septembre 1800, pour ses excellens services militaires, et d'une autre pension que l'empereur Napoléon III lui avait accordée sur sa cassette particulière.

Thérèse Figueur était un ancien dragon des 15e et 9e régiments, qui avait fait, depuis l'année 1793 jusqu'à l'année 1812, toutes les campagnes de la République et de l'Empire. Elle était alors connue dans toute l'armée sous le nom de *Sans-Gêne*. Un jour, le comité de salut public, ayant rendu un arrêt qui défendait de conserver aucune femme dans les cadres des régiments, les officiers supérieurs et les généraux de l'armée des Pyrénées-Orientales demandèrent qu'il fût fait une exception en faveur de la citoyenne Thérèse Figueur, dite *Sans-Gêne*, à qui il fut accordé une autorisation spéciale de service conçue dans les termes les plus flatteurs.

Les campagnes de Thérèse Figueur ont été rédigées par M. Saint Germain Leduc, qui les a écrites sous sa dictée. Ce volume in-8° de 150 pages fut publié en 1812, et se vendit au profit de l'héroïne. L'édition en fut épuisée en quelques jours. Rien n'est plus intéressant que ce récit. Les aventures guerrières du dragon *Sans-Gêne* y sont racontées de la façon la plus piquante et avec une verve singulière; on rencontre à chaque page les noms les plus illustres de cette grande époque, car chacun se plaisait à traiter la jeune et jolie femme dragon toujours avec les égards dus à son sexe et souvent avec distinction.

Thérèse Figneur avait fait ses premières armes contre les Anglais au siége de Toulon, en 1793; elle y avait connu l'empereur Napoléon, alors le commandant Bonaparte, qui l'avait fait mettre à la garde du camp pour un retard de vingt cinq minutes dans l'exécution d'un ordre de service. Quelques années après, quand l'ancien commandant d'artillerie du siége de Toulon était déjà consul, il voulut revoir le dragon *Sans-Gêne* et se le fit amener à Saint-Cloud par M Denon. M. Denon présenta Thérèse Figneur à Mme Bonaparte. Mlle Hortense Beauharnais était près de sa mère. Le premier consul lui dit "Mademoiselle Figneur est un brave," et voulut trinquer avec elle.

"Quand ces souvenirs me reviennent, dit Mlle Figneur, tout mon sang fermente, il me semble que je suis grande de six pieds. Et puis ensuite je me demande si c'est bien à moi, en effet, à moi pauvre vieille, qui habite un hospice, que pareille chose est arrivée, si elle est arrivée réellement à quelque femme, si je ne fais point un rêve. Je finis par ne plus penser qu'à l'Empereur, à sa chute, à son affreuse mort. Je sens mon cœur qui se serre, je fonds en larmes, je sanglotte sur un chaise de paille, près de la fenêtre de mon étroite et sombre mansarde, à côté de la cage où gazouillent mes petits oiseaux."

Cette femme qui, pendant plus de vingt ans, s'était fait remarquer par son courage au milieu de tant d'admirables soldats, était aussi bonne aussi charitable que brave.

—Voici, d'après le bulletin de l'Observatoire de Paris, les degrés centigrades constatés le 12 janvier, à huit heures du matin, dans plusieurs villes de France et de l'étranger.

Dunkerque, 5 degrés 4 dixièmes au dessous de zéro; Strasbourg, 4 degrés 9 dixièmes au dessous de zéro; Paris, 6 degrés 3 dixièmes au dessous de zéro; le Havre, 4 degrés 7 dixièmes au-dessous de zéro; Cherbourg, 5 dixièmes au dessus de zéro; Brest, 1 degré 7 dixièmes au dessous de zéro; Napoléon-Vendée, 6 degrés 5 dixièmes au dessous de zéro; Besançon, 6 degrés 1 dixième au-dessous de zéro; Marseille, 6 degr. 8 dixièmes au dessous de zéro; Toulon, 8 degrés 5 dixièmes au-dessus de zéro; Lyon, 2 degrés au dessous de zéro.

Bruxelles, 5 degrés 8 dixièmes au dessous de zéro; Saint Pétersbourg, 12 degrés 3 dixièmes au dessous de zéro; Copenhague, 3 degrés 8 dixièmes au dessous de zéro; Leipzig, 9 degrés 2 dixièmes au dessous de zéro.

Du 1 au 8 janvier, la température à Alger est restée entre 12 degrés 1 dixièmes et 8 degrés 4 dixièmes au-dessus de zéro.

Décédée, hier à 3 heures et demie du matin, à l'âge de 18 ans, Mme LAURIA VALENTINA, née à Palerme (Italie), et épouse de Francisco Camile. Les amis et connaissances de son mari, ceux de son père, Giacomo Valentino, et les membres de la Nouvelle Société Louisiane de Bienfaisance, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après midi à 4 heures précises. Le convoi partira de la résidence de son père, rue Philippa, No. 204, entre les rues Girod et Lafayette.

Décédée hier, 19 du courant, à 9 heures, Mlle Ernestine, fille de François BERTRAND. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 3 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Robertson, entre Ursulines et Bayou.

Décédé, hier au soir, à l'âge de 7 ans, Albert LOMBARD, fils de Jh. Lombard et d'Amélie Poincy.

Les membres de sa famille, ainsi que ses amis et connaissances, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu à 4 1/2 heures.

On se réunira à la maison mortuaire, encoignure Urquhart et Mandeville.


**Quelle affreuse toux!**

C'est généralement l'expression [illegible] SIROP DE MURES SAUVAGES et DU GOUDRON DU Dr DAVIS, [illegible].
A vendre à la Nouvelle-Orléans en gros et en détail par J. WRIGHT & Co., Agents généraux.

**Rats! Rats! Rats!**
[illegible]

**Destructeur des Rats et des Ravets de Wilson.**
[illegible] A vendre à la Nouvelle-Orléans en gros et en détail par J. WRIGHT & Co., Seuls propriétaires.

**Injection détersive du Dr Vanzant's**
[illegible] A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail par J. WRIGHT & Co.

**Banque de la Louisiane.**
[illegible] ALC. MONTREUIL, Caissier.

**Banque d'Amérique.**
[illegible] AM. FORTIER, Caissier.

**Banque des Citoyens de la Louisiane.**
[illegible] E. ROUSSEAU, Caissier.

**Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.**
MESSIEURS les Sociétaires sont convoqués à assister à l'assemblée générale de cette Société, le DIMANCHE prochain, 24 du courant, à [illegible] rue du Bayou. F. PICARD, Secrétaire.

**AVIS. Illuminations.**
NOUS avons l'honneur de prévenir le public que [illegible]. S'adresser chez M. CHARLES POILLY, rue Bourbon, No. 75, et chez M. BOUIREUX, rue Dauphine, No. 95, encoignure Bienville.

EN débarquement du navire Résolute, venant de Bordeaux—Barriques vin rouge Canteneur Lavidalie, do Château Lambert do, vin blanc Haut Sauterne do. A vendre par A. CARRIERE & CO., 37 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Résolute, venant de Bordeaux—quarts pipes eau de vie Celebrated Brandy Wine. A vendre par A. CARRIERE & CO.

EN débarquement du navire Résolute, venant de Bordeaux—caisses vin rouge St Julien, E. Lompoy, St Estèphe, Cantenac, Nartigue & Bigourdan, Margaux, Léoville, Vrai Royer Canon, Desmirail Margaux; paniers Champagne de 12 bout. Imperial Cabinet. A vendre par A. CARRIERE & CO., 37 Vieille Levée.

ATTENDU incessamment par le navire Fanny Eisler, de Marseille—caisses vermouth, Noilly Prat & Co; 100 do absinthe du Mont-d'Or; 50 do punch au rhum; 300 do sirops; 100 do cornichons; 2 do olives farcies; barils olives verdales; caisses anisette de Bourgogne; vin rouge; barils vin de Porto; caisses eau fleur d'oranger.

MARRONS! MARRONS—100 barils marrons de Savoie, lentilles, attendu incessamment.

ATTENDU—Par le navire Stephen Baldwin—barriques vin rouge, St Julien Médoc; eau-de-vie, St-Brice, 1825; caisses de liqueurs, boîtes sardines à l'huile, Nantes; caisses truffes noires du Périgord; caisses pâtés de foies; pruneaux d'Agen. A vendre par LANATA frères, 94 Vieille Levée.

SAFRAN d'Espagne—50 livres [illegible]. A vendre par B. TURPIN, 95 Vieille Levée.

**AVIS. M. ANTOINE DUBUC, SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE ST LOUIS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.** Bureau No. 20, place St-Antoine. INFORME le public, ainsi que ses amis et connaissances, qu'il s'est intéressé avec M. J. BONNOT, dans le magasin de fournitures d'enterrements et services funèbres, situé rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale, 51—lequel sieur BONNOT vient de recevoir par les derniers arrivages de PARIS et de LONDRES, des GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES, blanches et noires, pour CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS, dans un genre nouveau style européen, ainsi que tous articles concernant les funérailles, tels que: garnitures de velours, drap et soie avec franges, [illegible], glaces et ornements de toutes sortes, ainsi que des étoffes pour deuil qu'il vendra à très bas prix.

M. J. BONNOT profite de cette occasion pour informer le public et ses amis, ainsi que ceux de M. DUBUC, que sans se flatter, il croit pouvoir maintenant lutter pour les enterrements &c., à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, les plus grands **Chars funèbres et Corbillards**, les plus beaux et mieux conditionnés de la ville, et installés dans le style le plus récent de PARIS et de LONDRES, mieux et à meilleur marché qu'aucun autre établissement. Le sieur BONNOT s'occupera aussi de la construction de **TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis.** M. JEAN BONNOT s'occupera de la commande du clergé de la cathédrale St-Louis, ainsi que de toutes les autres églises de la ville. 18 fév—6m

**J. BONNOT, ENTREPRENEUR De Pompes Funèbres,** Emploie et vend à son établissement, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale,—les cercueils métalliques de Fisk et autres facteurs, ainsi que ceux en acajou, noyer et autres bois et doublés en plomb, zinc, &c. **Magasin 51......Rue Ste-Anne......51** 18 fév—6m

**GOTTSCHALK & MAGNER, NOTAIRES PUBLICS,** Rue Carondelet, No 32, Au rez-de-chaussée, bureau du fond. 1er fév—1an

**ATTENTION.**

MM. C. E. Girardey & Co vendront aujourd'hui au City Hotel, à midi, un lot de jeunes et vigoureux esclaves de plantation, acclimatés. Conditions libérales.—Voir l'annonce dans une autre colonne.

Vente continuée.—La vente du fonds de magasin de marchandises sèches ainsi que l'installation situé à l'encoignure des rues Royale et Ste Anne, 2me District, sera continuée aujourd'hui à 10 1/2 heures, par le ministère du shérif.

Le Shérif procédera aujourd'hui à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, à la vente à l'encan de la balance du fonds, d'un magasin de chapeaux situé à l'angle des rues St Charles et de la Commune, 1er District.

**Vente par catalogue.** Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan par Bernard Turpin, d'eaux de vie françaises, vins, liqueurs, olives, &c. qui aura lieu aujourd'hui à 10 1/2 heures, au magasin No 95 (ancien 56) rue Vieille Levée.

**Banque de l'Etat de la Louisiane.** Nlle-Orléans, 18 février 1861. AUNE élection qui a eu lieu le 11 du courant, ont été élus Directeurs de cette Banque, pour l'année—J. M. LAPEYRE, R. BRUGIER, T. C. TWICHELL, J. G. GAVILLEBEUVRE, ELIJAH PEALE, JOHN A. STEVENSON, JOHN R. SHAW, C. OLIVIER, JOHN I. ADAMS. Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. J. M. Lapeyre a été réélu Président à l'unanimité. C. A. F. RONDEAU, Caissier.

**Banque de l'Etat de la Louisiane.** Nlle-Orléans, 19 février 1861. CETTE Banque sera fermée vendredi, 22 du courant, anniversaire de la naissance de Washington. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés jeudi, 21 du courant, pour ou les billets devront être mis à l'escompte. C. A. F. RONDEAU, Caissier.

**Compagnie de manufacture de souliers du Sud, à la Nlle-Orléans.** 18 février 1861. LE 16 courant, à une assemblée des Directeurs, pour l'organisation, Paul Guyonneau a été élu Président et Gossart et George H. Roget, Secrétaire.

**Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane, 3me Dist.** Nlle-Orléans, 19 février 1861. CETTE Banque sera fermée vendredi prochain, 22 du courant, anniversaire de la naissance de Washington. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés jeudi, 21 du courant, et les billets devront être mis à l'escompte mercredi 20 du courant. R. J. PALFREY, Caissier.

**AVIS.** MESSIEURS S. DUMONT ont l'honneur de prévenir [illegible] ROBES CANEPLAUX &c. [illegible].

**AVIS.** LES personnes qui ont des réclamations contre la [illegible] PAUL MOREAU & BARRAUD & Co. [illegible] dividende [illegible].

**DEMANDE DE COMMIS** ON demande [illegible] FRANCAIS [illegible].

**10,000 yards barège ANGLAIS BROCHÉ, LAINE, qui seront vendus à 20 Cents la yarde, JOHNS & DESHOMMES FRERES A l'encoignure des rues Canal et Chartres.**

**MAISON DE SANTE.** [illegible]

**LOS ESTRANGEROS ENFERMOS** [illegible]

**A louer.** [illegible] D. B. MACARTY.

**Maison à Louer.** [illegible] H. PEYCHAUD.

EN débarquement du navire Resolute, venant de Bordeaux—caisses de Huiles et Sardines, [illegible]. A vendre par HENRY VALETON & Co., 27 rue Bienville.

REÇU par le navire Stephen Crowell, venant du Havre—paniers Champagne, [illegible], Pommades, [illegible]. A vendre par HENRY VALETON & Co.

DIVERS—En magasin et à vendre par les soussignés—barriques [illegible] Vins, [illegible] Savon, 125 do Savon. PAUL FUGE & FASSY.

DIVERS—A l'entrepôt et à vendre par les soussignés—Vin de Cette, [illegible]. PAUL FUGE & FASSY.

**Illumination pour le 22 Fév.** UNE LAMPE ELECTRIQUE [illegible]. Cette lampe a été apportée de Paris par le Docteur Fremaux;—elle est à vendre, ou en fera bonne composition. S'adresser à la pharmacie encoignure Bayou et Dorsogny.

**Illumination du 22 Février.** **Etoiles de Couleurs variées.** ON pourra se procurer des étoiles de couleurs variées, [illegible] chez E. R. MIOTON & Co.

EN débarquement du Bordeaux—barriques vin rouge Château Boisseau, [illegible] Château Grand St Lambert, [illegible]. A vendre par S. LAMBERT, rue des Magasins, No 52.

**CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE,** No 153 Royale, coin St Pierre, (ENTRE PAR LA RUE ST-PIERRE.) LES DENTS sont indispensables à l'homme, [illegible]. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 9 jan—1 a M

**Dr THURBER, DENTISTE. SALON D'OPERATIONS, 93, rue Royale, Entre Conti et St Louis.** 31 oct—1an

**Changement de domicile, Et nouvel établissement.** Le docteur L. DUPERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de transporter son cabinet [illegible] Bienville, la maison à côté de celle qu'il habitait précédemment [illegible]. 25 avril

LE Dr J. T. BEAUREGARD, de retour en cette ville, prévient ses clients et le public qu'il a établi son cabinet à l'encoignure des rues Royale et St Pierre. Il exécute toute espèce d'opérations chirurgicales et mécaniques, depuis une dent jusqu'au ratelier complet avec toutes les améliorations connues jusqu'à ce jour. Toute opération faite sur lui cette garantie. 23 avril—1an

ARRIVÉ par Fanny Eisler, de Marseille—200 1/4 Porto, marque Etoile. Quarts et paniers huile en bouteilles et demi-bouteilles, de la marque Jaune, Flaguol, à vendre par BRULATOUR & Co., Vieille-Levée, No 86, ancien 43.

**RIZ CREOLE.** UN lot de 40 sacs de riz créole de choix, reçu et en débarquement du bateau à vapeur Empire Parish, et à vendre par FRED. AVET, Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Bienville et Conti.

AVOINE—2,000 doubles sacs, très qualité de St-Louis en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co, 77, rue Vieille-Levée, près Conti.

EAUX DE VIE A L'ENTREPOT.—Pinet & Castillon, Sazerac & Co., Gautier Frères, Larevoude Frères, Seignette & Co., Moneau & Fils, Union Propriétors, en 1/8, 1/4 et 1/2 de pipes. S.D. GRATTAN & Co., 90 rue Douane.

**Speramus in Deo est.**

Le Conseil de Kadosch, Persévérance No 2, travaillant la maçonnerie écossaise, sous la juridiction du Suprême Conseil des 33èmes pour l'Etat souverain et indépendant de la Louisiane, procédera mercredi soir, 20 du courant, à une tenue de Chv.·. K.·. H.·. dans le local de l'Etoile Polaire No 1, encoignure Amour et Histoire. La cérémonie sera présidée par le T.·. Ill.·. F.·. JAMES FOUCHOUSE, grand commandeur du Rite Ecossais en Louisiane. Tous les Chev.·. K.·. H.·. de la juridiction sont fraternellement invités à assister à cette réunion qui commencera à 7 heures précises et qui se terminera par un banquet. Par ordre du G.·. M.·. F. H. C. ST-MARC, 33ème. 19 fév—2f

**BILLARD. BERGER. Salle White Hall.** DEUX dernières représentations à la Nouvelle-Orléans de M. Berger, le premier Professeur de billard et le plus fort du monde entier. Dimanche 17 et lundi 18 février. Coups magiques, fantastiques et massés. Il fera le vrai pour le cadre. **Salle White Hall, rue St-Louis.** Les portes s'ouvriront à 7 1/2 heures, on commencera à 8 heures précises du soir. Prix d'admission.................$1

**$500 de récompense.** UNE récompense de cinq cents piastres sera donnée à la personne qui livrera [illegible] JOSE GARRIGA, capitaine de la barque espagnole CATALINA. Il a disparu depuis le mardi-gras, 12 de courant. PUIG BROTHERS, Rue de la Douane, No 57. Nlle Orléans, 16 février 1861.

**HOTEL A LOUER.** Le bel hôtel situé au Lac, à l'extrémité du Chemin de fer de Carrollton. On le louera pour plusieurs années à un bon locataire. S'adresser au bureau de la Compagnie, rue Baronne, No 15.

**Demande de Commis Pharmacien.** LE soussigné demande un commis Pharmacien parlant le Français, l'Anglais et l'Allemand. B. LAPLACE, Pharmacien, Rue Victoire et Champs Elysées.

SACS EN PITRE—230 balles sacs light medium et heavy. SARDINES—100 caisses en boîtes, quarts et demi. SUCRE DE LA HAVANE—1000 caisses attendues et en magasin. EAUX DE VIE—Cognac, en Douane, des marques Otard Dupuy, Sazerac & Co. [illegible]. VIN ROUGE—barriques [illegible]. A vendre par S. PLASSAN, rue Vieille Levée No 40.

**Bonneterie! Bonneterie!** UN assortiment de bonneterie [illegible]. LION & ANDREE, 51 et 56 rue Royale, coin Bienville.

**Articles pour bals et soirées.** [illegible] LION & ANDREE.

**Gants! Gants! Gants!** GANTS de peau de la fabrique de Jouvin & Cie, [illegible]. LION & ANDREE.

PORC—A vendre par GABRIEL PASCAL, 97 rue de la Vieille Levée.
PORC EN GRENIER—A vendre par GABRIEL PASCAL.
BACON—A vendre par GABRIEL PASCAL.
JAMBONS—A vendre par GABRIEL PASCAL.
FARINE—A vendre par GABRIEL PASCAL.
GRAISSE—A vendre par GABRIEL PASCAL.
POISSONS—A vendre par GABRIEL PASCAL.

**Dissolution de Société.** [illegible] EMILIE L. SHIFF. Nlle-Orléans, 15 février 1861.

**Formation de Société.** [illegible] EMILIE L. SHIFF, A. VERLOIN DE GRUY.

**Grocerie à vendre,** [illegible]

**Solfége.** MADAME G. BOYER reprendra ses classes de solfège [illegible].

**Demande de cuisinier.** ON demande un cuisinier [illegible].

**BANQUE DE LA LOUISIANE.** *Nlle-Orléans, 28 janvier 1861.* [illegible] ALC. MONTREUIL, Caissier.

**DOCTEUR J. GROSS, 222, Rue des Remparts, 222.** *Entre Dumaine et St Philippe.*

**Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.** No 111, RUE DU CANAL. **CAPITAL SOUSCRIT $411,500.** —DIRECTEURS—Alphonse Miltenberger, A. Rochereau, H. M. Wright, L. Miliaudon, O. Lanne, J. M. Bassaido, J. B. Gribble, P. O. Nobson, A. Reichards, G. Sabatier, M. Darby, J. Tuyes. Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes [illegible]. J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire.

**Compagnie d'assurances mutuelle de l'Etat de la Louisiane.** *BUREAU, RUE DU CAMP, No. 38.* **Capital souscrit............$301,000.** E. GANUCHEAU, Président, AMADEO LANDRY, Vice-Président, A. PICOLET, Secrétaire. —DIRECTEURS—Amadeo Landry, W. A. Gordon, Alf. Dolhonde, John Gandy, J. Lapene, E. H. Harris, J. N. Robert, A. D. Grieff, Theodore Frois, J. B. Marison, J. A. Bonnabel, Octave Voorhies, Théodore Lanaux, C. J. Bea, E. Bordelais, D. P. Logan, C. Cavaroc, J. M. Wagner, L. Bouboulaquié, W. A. Kent, J. Zody, J. J. Herr, W. G. Betterton, Frank Shaw, W. Cooper, F. Hickman, P. Roncelord, Chas J. Leeds, J. G. M. Learn, Valery Heerman, Magin Puig, W. Crandt, W. B. Conger. Cette compagnie assure contre les périls des mers et rivières, la perte et les dommages [illegible] et tous les autres risques ordinaires, aux taux courants de primes. Nlle Orléans, 1er septembre 1860.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE Nouvelle-Orléans.** *Bureau, encoignure Canal et Passage de Poste.* Nlle-Orléans, le 6 août 1858. A UNE assemblée générale de la Direction, tenue ce jour, il a été résolu: Que, à partir de cette date, une bonification de quinze pour cent sera faite, sur le montant de leurs primes, à toutes les personnes qui assureront dans cette Compagnie. La bonification ci-dessus de 15 pour cent sera payé comptant, cette Compagnie n'émettant pas de scrip. HENRY PEYCHAUD, Président, B. PLASSAN, Vice-Président. LOUIS BARNETT, Secrétaire. *Directeurs:* S. PLASSAN, C. H. KERNION, A. LAFOREST, F. MALOCHÉE, THOS. N. BLAKE, B. NAUTRE, F. MORENO Jr., PAUL QUEYROUZE, H. PEYCHAUD.

LES soussignés offrent à vendre, sous les clefs de la Douane—paniers huile 22 onces Bacigalupi, caisses huile 32 onces vierge, do huile 22 onces double clarifiée, J. L. Duret, caisses olives Th. Ronnan, cornichons, quarts Burgundy Port, quarts Madère, caisses vin rouge et blanc, des marques Brandenburg frères, Nathaniel Johnston, Barnet jeune, de Bordeaux, paniers champagne Jos. Perrier Fils & Co, caisses bourgogne Ed. Michaux, quarts Sherry et Porto, caisses absinthe Berger, cerises à l'eau-de-vie, punchons rhum de la Jamaïque, pipes genièvre "Stag." futailles eau-de-vie des marques suivantes: Pinet Castillon & Co, J. Denis Henry Mounié & Co, A. Boutin, Nedely, futailles Pale Ale et Strong Ale, de la marque W. Younger & Co, Edinburgh, punchons Scotch Whiskey, Wm Stewart, do Old Tom Gin. BRULATOUR & Co., 89, ancien 53, Vieille Levée.

DIVERS, en magasin—barriques vin vieux de 1857, Château Larose, Château, St Emilion; barriques vin vieux, Ch Baurech de 1857; Grand St Lambert, 1857; vieux Médoc de 1856; St Julien de 1858; vin blanc, Haut Sauterne et Barsac; caisses absinthe, Ed Pernod, importé en 1858; Louis Verlin, Constant Lecoultre, C. F. Berger; 20 dito Auguste Leubas; 30 dito kirch, C. Lecoultre; 50 dito vermouth, Noilly, Pratt & Co; 40 dito cassis du Mont d'or; 20 dito liqueurs Raspail de Noilly, Pratt & Co; 25 dito punch au rhum; 20 dito eau-de-noix; 1,5 dito fruits à l'eau-de-vie, poires, pêches, prunes et abricots; 10 dito fruits à l'eau-de-vie, pêches; 20 dito huile d'olive; 30 dito olives au naturel; asperges et petits pois; 25 dito champignons, [illegible]; grandes et demi bouteilles; 30 dito saucisses, truffes, fromage; 10 dito petits pois; paniers champagne, Heidsick Piper, grandes et demi bouteilles; paniers champagne, Eugène Clicquot, grandes et demi bouteilles. A vendre par J. N. CURIEN, No 20 rue Toulouse.

CIGARES de la Havane—320,000, en débarquement du navire Isla Raymond et en magasin, comprenant Media Regalia, Londres, Conchas, Breva, Cilindrados Imperiales, &c. des marques Washington, Intimidad Contiva, Flor de Rivas, El Globo, Upmann, Cometa Viela, el Bail. Rhum de la Havane—20 pipes rhum blanc et rhum coloré, en magasin. Sucre de la Havane—350 caisses sucres, blanc, jaune et brut, en magasin. Tabac—95 balles, pour capes et tripes, en débarquement du brick Ida Raynes, arrivé de la Havane. Miel de la Havane—En magasin. Vin de Xeres—150 barils importés directement. Sucre de la Havane—50 caisses sucre blanc de première qualité, en débarquement du brick Ida Raynes arrivé de la Havane. Confitures de la Havane—25 caisses pâté et gelée de goyave, en boîtes de 1/2, 1/4, 1, 1 1/2 et 2 livres, en débarquement du steamship Habana, arrivé de la Havane, à vendre par B. TROISGROS, Rue de la Douane, No 18, entre Chartres et Vieille Levée.

SARDINES pour arrivage—caisses en demi-boîtes, caisses en quarts de boîtes. BRUGIER & Co., Encoignure Royale et Conti.

**HOTEL DES MARCHANDS Coin des rues St-Charles et Canal,** NOUVELLE-ORLEANS. CET établissement est le plus agréable et le mieux situé de la ville. PRIX DE LA PENSION: Par jour..........$1 50; Par semaine..........10 —; Par semaine, la table seulement..........5 —; Par mois..........22 —. BRET & HALLER, Propriétaires.

**HUILE DE CHARBON EN GROS.** REÇU TOUT RECEMMENT AU **No 6, RUE DE CHARTRES,** Une grande facture de **Huile de Charbon No 1.** A vendre, par baril ou à $1 25 le gallon en détail. H. C. COVERT, Successeur d'ARTEMON HILL. N. B. Cette huile est pure et n'a ni camphine ni autre fluide.

COMPAGNIE DE CHARBON ET D'HUILE A MAYSVILLE. Maysville, Ky. M. H. C. COVERT, RUE DE CHARTRES, No 6, est le SEUL AGENT qui soit autorisé à vendre notre HUILE dans la ville de la Nouvelle-Orléans. MAYSVILLE COAL AND OIL COMPANY, S. C. LAREW, secrétaire.

Ayant reçu la SEULE AGENCE pour la vente de cette huile célèbre, je recevrai constamment de la véritable HUILE DE CHARBON DE MAYSVILLE, directement de la fabrique. A vendre par baril ou par gallon, au plus bas prix, au **No 6, rue de Chartres.** H. C. COVERT, Successeur d'ARTEMON HILL.

**Avertissement au Public.** Comme une certaine huile de charbon falsifiée avec de la camphine ou autres fluides du même genre se vend dans cette ville pour de l'HUILE PURE DE CHARBON, comme l'article est non seulement dangereux mais encore dépourvu des qualités de L'HUILE DE CHARBON, et peut conséquemment détruire la réputation de l'huile de charbon, notre devoir envers le public et la protection de nos propres intérêts nous obligent à prévenir le public de ne pas gaspiller son argent et s'exposer en employant cette huile falsifiée. La VERITABLE HUILE DE CHARBON ne se trouve qu'au No 6 RUE DE CHARTRES.

**Compagnie du Gaz à la Nlle-Orléans, —9 février 1861.** AVIS—A une élection qui a eu lieu, le 7 janvier dernier, au bureau de cette Compagnie pour six Directeurs pour l'année, ont été réélus, sans opposition MM. P. N. WOOD, J. K. ELGEE, W. N. MERCER, JAS. H. CALDWELL, J. O. LINGHAM, JNO. D. MARSH. Et le 4 du courant, à une réunion tenue par la nouvelle Direction pour l'organisation, M. P. N. Wood a été réélu Président à l'unanimité. N. O. J. TISDALE, Trésorier.

**Bureau de la Compagnie de la presse à coton de la Levée.** Nlle-Orléans 7 février 1861. AUJOURD'HUI, à une assemblée des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende [illegible]. J. V. CHAFFY, Secrétaire.

**Banque du Commerce.** DEPARTEMENT DES TRAVAUX HYDRAULIQUES. Nlle-Orléans, 4 février 1861. UNE élection de neuf directeurs de cette Compagnie, [illegible] S. E. PERCY, Secrétaire.

**Compagnie du théâtre de l'Opéra de la Nlle-Orléans.** UNE assemblée [illegible]. R. GARDERE, Président.

**Résilles! Résilles! ET COIFFURES DE BALS,** A vendre chez O. LELIEVRE & Co, 171, rue Royale. [illegible]

**COAL CHARBON.** [illegible] AU PLUS BAS PRIX DU COURS. No 36, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville. F. V. BERNARD.

**BITTER DES ARABES.** DEUX envois aux essais de cette incomparable liqueur [illegible]. Dépôt général, F. SANCHO, No 32, Vieille Levée. Succursale, A. CALONGNE, encoignure Royale et du Maine.

**Printemps. Printemps. Giquel & Jamison, 126, rue du Canal,** ONT l'honneur de faire savoir à leurs amis et au public, qu'ils viennent de recevoir par les navires [illegible] leurs assortiments de PRINTEMPS, qu'elles offrent à très bon marché. GIQUEL & JAMISON, 126, rue du Canal, entre St Charles et Carondelet.

**Mme DOMARTINI, née MEDINGER SAGE-FEMME BREVETEE Par la Faculté de Médecine de Paris,** OFFRE ses services aux dames de la Nlle-Orléans. Elle a exercé pendant DIX ANS sa profession à Paris. Mme DOMARTINI saigne et vaccine. Résidence, No 80, Toulouse. Consultations gratuites de midi à 2 heures.

**SOMNAMBULISME.** MME ALLUARD, rue Bourbon, 331, entre Ursulines et Hôpital, traite spécialement les maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Sur dix malades, huit sont radicalement guéris. Dans les complications de la tuberculose pulmonaire et de l'asthme, la guérison est prompte et infaillible; dans les aigreurs d'estomac, gastrites, digestions difficiles, &c., en trois jours les digestions se font admirablement. Prix des consultations: trois piastres pour les cas ordinaires.

**CONSERVATION DE LA VUE.** M. C. DUHAMEL, opticien, rue de Chartres, 46, prévient les personnes dont la vue est mauvaise, qu'il vient de recevoir un nouvel envoi de ses verres cylindriques brevetés. Ces verres ont obtenu la haute approbation des oculistes les plus renommés de Paris et de MM. les docteurs Beard, Peterson, Crawcour, Nott, etc de la Nouvelle Orléans. La courbe de ces verres leur donne un foyer lumineux et sans aberration qui permet aux vues les plus faibles de s'en servir sans fatigue. C'est un rapport même des spécialités les plus versées dans la science de l'Optique, ce qui a été imaginé de meilleur pour la conservation et l'amélioration de la vue. Ces verres ont surtout leur supériorité dans le foyer qui, au lieu d'être au centre, seu ement, comme dans presque tous les verres de lunettes, se trouve également réparti partout, de plus la superposition des deux courbes cylindriques les rend achromatiques et, conséquemment, bien plus claires que les autres. Les myopes trouveront dans ces verres une grande amélioration. M. Duhamel tient à la disposition des personnes qui désireraient recevoir des explications sur la construction de ces nouveaux verres des modèles qui rendent sensibles tous les avantages de leur invention.

**CHAPELLERIE. 12......Rue du Camp......12 MAISON FIQUET & BOUVET,** Nouvelle manufacture de chapeaux français. *Grande importation directe.* Chapeaux pour hommes et enfants, de tous genres, formes et qualités, tels que: Chapeaux de soie; do castor, do castor noir superfin; do Orloff, do régent; do matelots; do Jérôme. Chapeaux souples de toutes les formes, pour hommes et enfants, tels que: Chapeaux Magenta; do Ruandiers; do Chillens; do Victoria; do Taupes; do Brighton; do Monlow; do Raglan; do Crickettes; do argentés; do master-piece; do velours; do Grey, do chasseur, do velours; do lord Byron; do velours noirs; Malakoff divers couleurs. Ces articles pris dans les meilleures fabriques de Paris et choisis par l'un des associés, sont d'une qualité tout-à-fait exceptionnelle. Jamais pareils chapeaux n'ont encore paru dans cette ville. Ceux mentionnés plus haut devraient être confectionnés par la maison Fiquet & Bouvet sur les formes que Messieurs les clients voudront bien déterminer. Chapeaux amazones de toutes formes.

**Pour enfans de premier âge.** SPÉCIALITÉ—Chapeaux velours soie, couleurs diverses; do Derby, garnis de plumes avec boucles or ou argent; do andalous; do Guise. Casquettes velours, 1er âge, do képis; cordelières; casquettes russes, Charles IX, Edgard, Leomes, Mauricé, Hector, berets à plume; bonnets écossais, jockeys, &c. Ces articles, nouvellement déballés, sont d'une fraîcheur et d'une élégance que rien n'égale. ARTICLES MILITAIRES ET COIFFURES, tels que képis de tout grade, pour hommes et enfans, shakos, chapeaux à corne, bonnets-souvre. MM. F. & B. feront des képis de tout grade; ils seront pour le 1er janvier prochain, en mesure de fournir aux officiers et soldats, épaulettes, ceinturons, hausse-cols, sabres et épées, grenades, étoiles, galons, petits canons brodés en argent. Commandes reçues pour tout ce qui concerne l'équipement militaire. Casquettes de poche pour voyageurs. Indépendamment des chapeaux fabriqués dans leur maison, MM. Fiquet & Bouvet reçoivent des chapeaux de soie des premières fabriques de Paris.

**Marchandises Nouvelles!** *En débarquement et à vendre par* **JOSEPH H. & J. N. MARKS.** Nos 43, 45, 47, rue de la Nouvelle-Levée. EN débarquement du navire Golden Eagle—Schapps de Wolff 100 caisses; Noix du Brésil 10 barils; Cafés allemands 200,000; Tabac à fumer assorti de Gail 125 caisses; Macaroni No 1, 500 livres; Thé Impérial, Oolong & Young Hyson 200 1/2 boîtes; Café Java 300 [illegible]; Amandes de Sicile 20 barils; Figues; Poivre; [illegible]. —En débarquement du navire Constitution.—Macaroni No 1, 70 dont barils; [illegible]. —En débarquement de la goëlette Mary Clinton.—Balais [illegible]. —Attendu par le navire Mary.—Beurre [illegible]. —Huile d'olive grande et demi bouteilles 50 caisses; Amidon pur Oswego 300 caisses.—En magasin.—Beurre de Goshen, [illegible]. Les consignés recevront par chaque arrivage du Nord et de l'Ouest, un assortiment complet d'articles dont leurs genres de commerce. JOSEPH H. & J. N. MARKS, Rue Nlle-Levée, Nos 43, 45 et 47.

**A vendre.** CINQ actions de [illegible]. PERRAU & COUTURIE, Rue Gravier, Nos. 21 et 23.

**Quartier Général—1re Division des Volontaires de l'Etat de la Louisiane.** Nlle-Orléans, 15 février 1861. ORDRES GENERAUX No 7. I—Les volontaires d'Etat de cette division, complètement équipés, prendront les armes pour une revue d'inspection, vendredi 22 du courant, et devront être prêts à célébrer l'anniversaire de la naissance de GEORGE WASHINGTON. II—L'artillerie tirera un salut de 21 coups de canon le 21 au soir et le 22 au lever et au coucher du soleil. III—La Division se formera en ligne dans la rue du Canal, à 9 heures du matin, la droite s'appuyant à la rue des Remparts. Les troupes se rendront à cet hors de la ville pour les exercices et évolutions militaires. IV—Les commandants de corps verront à ce que les troupes soient leurs ordres et des subsistances pour toute la journée. V—Le major-général espère que tous les volontaires de la Division se feront un devoir de remplir leurs corps respectifs, afin qu'il puisse faire au gouverneur et commandant en chef un rapport sur l'effectif et les forces de son commandement. VI—Les brigadiers-généraux de la Division sont chargés de l'exécution de cet ordre. Par ordre de JOHN L. LEWIS, Major-général commandant. L. E. FORSTALL, Inspecteur 1re Division. Les officiers de l'état major se réuniront en grande tenue et à cheval, au quartier-général du major-général, No 6 rue de l'Esplanade, en face de l'Hôtel des Monnaies, à 8 heures moins un quart. L. E. FORSTALL, Inspecteur général et chef d'état-major.

**Bataillon d'Artillerie d'Orléans.** Nouvelle-Orléans, 19 février 1861. **Ordre No 4.** Le bataillon prendra les armes VENDREDI, 22 février, pour la célébration de ce jour. NOUVELLE TENUE, EQUIPEMENT COMPLET. Réunion à l'arsenal d'Etat, à [illegible] heures du matin.—La section 4 de l'article 7 de la constitution, sera rigoureusement appliquée. Par ordre du major P. E. Tuéard. E. D. COURMES, Adjudant.

**Quartier Général des Chasseurs à pied.** 2de Compagnie. **Ordre No 5.—ATTENTION!** CONFORMEMENT à l'ordre de Brigade No 9 la 2de Compagnie prendra les armes en tenue de campagne, vendredi 22 du courant, à 7 heures A. M. précises, pour prendre part à la célébration de l'anniversaire de la naissance de Washington. Chaque membre est tenu d'avoir son sac garni pour la journée. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du capitaine, LAURENT ALEIX, Sergent-Major.

**Quartier Général—1re Compagnie Chasseurs à Pied de la Louisiane.** *Célébration du 22 Février.* ORDRE No 2. CONFORMEMENT aux ordres émanant du Quartier Général, la compagnie prendra les armes et se rendra à son Arsenal en petite tenue, vendredi 22 courant, à 7 heures A. M. Chaque membre se pourvoira de provisions pour la journée. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du capitaine, P. O. PEYROUX, Sergent-Major. CHAS. ARNOYO, Adjudant.

**Quartier-Général du Bataillon des Chasseurs d'Orléans.** ORDRE No 2. CONFORMEMENT à l'ordre No 9 de Brigade le Bataillon s'assemblera à l'Arsenal [illegible], entre Royale et Chartres, vendredi matin, 22 du courant, à 7 heures, en grande uniforme complet et équipé. Les commandants de Compagnies veilleront à ce que leurs hommes soient pourvus de provisions pour la journée de campagne. Par ordre du major Ch. A. Janvier. L. C. BUNCKEN, adjudant.

**Association Louisianaise des Vétérans de 1814-15.** *Anniversaire du Père de la Patrie, l'immortel George Washington.* VOUS êtes respectueusement invités à vous réunir à la Bourse St Louis vendredi prochain, 22 du courant, à huit heures très précises du matin, pour de là, vous rendre à l'Arsenal des Gardes d'Orléans qui nous ont fait l'honneur de nous inviter à nous joindre à eux pour fêter ce glorieux jour. Par ordre du président Anthony Fernandez. PHILIPPE LANAUX, Secrétaire. Nlle-Orléans, le 19 février 1861.

**Bataillon des Gardes d'Orléans.** **Ordre de service No 7.** CONFORMEMENT à l'ordre de brigade [illegible]. Par ordre: NUMA AUGUSTIN. Cyr Mandeville, Adjudant-Major.

**Bataillon d'artillerie d'Orléans.** ORDRE [illegible]. Par ordre du major Paul F. Tuéard. E. D. COURMES, Adjudant.

**Quartier Général de la Première Division des troupes volontaires de la Louisiane.** ORDRES GENERAUX No 3. [illegible] Par ordre de JOHN L. LEWIS, Major-général Commandant. CHARLES A. LABUZAN, Quartier Maître et Inspecteur et Assistant de Division.

**Quartier général de la Légion de la Louisiane.** *Nouvelle-Orléans, 15 février 1861.* ORDRE GENERAL No 2. LA Légion de la Louisiane prendra les armes en tenue de parade, vendredi 22 février, en célébration de l'anniversaire de la naissance de WASHINGTON. [illegible] Par ordre du brigadier général PALFREY. Commandant de la Légion de la Louisiane. P. O. ALEIX, aide-de-camp.

DIVERS en magasin et à vendre par les soussignés—**Eau-de-vie.** futailles eau-de-vie Wm Raymond, do A. Bernard & Co., do Jarre jeune, do Pinet Castillon, do Nartigue & Bigorrean, do Otard Dupuy & Co 1851, do Seignette Brandy, do Mme Castillon; **Sardines à l'huile.** 150 caisses de 100 boîtes marque Rodel, 75 do; **Vins blanc et rouge.** barriques vin rouge, [illegible], vin blanc Nartigue et Bigourdan; **Champagne.** 125 paniers de 12 bouteilles, marque Pipper & Co, Red Star, Bouvet; **Fruits au jus.** 100 caisses de fruits assortis Rodel; **Bouteilles et bouchons.** 200 paniers de 100 bouteilles chaque; 25 futailles bouchons en sacs de 500 bouchons. **Madère.** 100 quarts madère marque F. Gonsset. **Bourgogne et Macon.** 40 barriques vin Macon 1857 J. Lausseure & Co., vin Bourgogne 1857, Beaune 1858, caisses Beaune 1857, Pomard 1857, Romanée 1857, Chambertin 1857, Clos de Vougeot 1857, Vieux Ceps 1857, Côte d'Or 1857. Attendu par le navire Fanny Eisler, venant de Marseille:—100 paniers de 12 bouteilles huile d'olive de 24 onces, 24 1/2. A vendre par A. CARRIERE & Cie, 37 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Resolute, venant de Bordeaux—caisses de 12 bouteilles, Haut Sauterne, St Julien, Médoc, St Estèphe, Cantenac, barriques Cantenac, Chaudet, 5 balles de 10 000 bouchons fins, rouleaux, sacs bouchons, futailles de bouchons, demi-barriques très fine Nos. A vendre par CHAUDET & NEE, 147 rue Royale.

**GRAND DEBALLAGE. MAISON RILLIEUX & REGGIO, 180 rue Bourbon,** NOUS avons reçu de Paris et de New-York, un grand assortiment de marchandises pour la toilette et l'hiver. Notre stock comprend en partie les articles suivants: Barège anglais couleur, double jupes et volants; Robes, organdi, Robes brodées, Mousseline unie, Mérinos d'Ecosse, Velours ottoman, Cachemire, Lainage, Flanelle, [illegible], Mouchoirs, Châles [illegible], Toiles, Draps, Couvertures, Nappes, Serviettes, Casimirs, Jeans, [illegible] et mille autres articles trop longs à détailler.

**Pour Port au Prince et St-Marc, Hayti,** *Jour de départ, JEUDI, 28 courant.* La barque régulière LAURA, capitaine Pierre, ayant presque tout son chargement engagé, partira le 28 du courant. Pour reste de fret ou passage (bons emménagements), s'adresser au capitaine, à bord, poste 22, Deuxième District, ou à GEO. W. HYNSON & Co, Rue du Camp No 62.

**Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens** *Nlle-Orléans, 31 janvier 1861.* CONFORMEMENT à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 17 mars, notice publique est par le présent donné que les certificats suivants de cédule pour l'année 1857 et les intérêts qui proviennent restent non réclamés dans le bureau de la Compagnie.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Aldrich & Perret | $20 | Louisiana Manufacturing Co | $30 |
| B. Antoginni | 20 | | |
| E. & V. Baxter | 40 | P. Lavene | 10 |
| Ed. Burke | 40 | M. Mannesse | 10 |
| Belleville Iron Works Co | 40 | Murat Denmas & Co. | 10 |
| | | Mount Moriah Lodge No. 59 | 10 |
| Blanvand & Guittet | 20 | | 10 |
| Cleveland Bros & Co | 30 | Peet, Simmes & Co | 10 |
| Cook & Fallon | 10 | P. & E. Reilly & Co | 10 |
| J. H. Carter & Co | 30 | Wm Randolph | 10 |
| J. B. Cary, Syndic | 40 | Chs. Raymond | 10 |
| D. Hea & Co | 40 | D. Rowland | 10 |
| Dunn & Yates | 10 | Rousmouch & Franz | 10 |
| Dearie Bros | 10 | Riadi | 10 |
| A. Engle | 60 | Reed, Taylor & Co | 10 |
| J. Eyerand | 10 | C. M. Simpson & Co | 10 |
| P. Fix | 10 | Smith & Grad | 10 |
| P. D. Fenner | 10 | Syme & Provat | 10 |
| J. V. Gourdain | 10 | Compagnie de l'Hôtel St Charles | 10 |
| Chas. Gaude | 20 | | |
| P. Irwin | 20 | C. Sparicio | 10 |
| Kendall, Carter & Co | 20 | G. A. Trowbridge & Co. | 10 |
| Keep, Bard & Co | 70 | W. C. Wilson | 10 |
| H. Klappenberg | 10 | J. L. Woodward | 10 |
| E. Lemoine | 30 | F. Zara y Suares | 10 |

Etat de la Louisiane. *Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.* Est venu et a comparu personnellement devant moi, D. F. Mitchell, Second Juge de Paix, dans et pour la ville et paroisse susnommées O. Gaillard, président, et A. Schreiber, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens, qui ayant prêté serment ont déposé et dit que ce qui précède est un vrai et correct extrait des livres de la dite Compagnie. O. GAILLARD, président. A. SCHREIBER, secrétaire. Conformément à l'article 14 de la charte de la Compagnie, avis est par le présent donné que les certificats de profits qui ne seront point demandés d'ici à trente jours à partir de cette date, seront annulés et leurs montant ainsi que les intérêts qui en proviennent, placés au crédit du compte éventuel, sur les livres de la Compagnie. O. GAILLARD, président. A. SCHREIBER, secrétaire.

**AVIS AUX CONTRIBUABLES,** *Juré de Police de Jefferson (rive droite).* Gretna, 5 février 1861. AVIS est par la présente donné aux personnes résidant dans la paroisse Jefferson [illegible] que les Taxes seront exigibles [illegible] de la paroisse. W. S. TOLEDANO, Collecteur des Taxes.

**Louisiana Academy, Rue Hôpital, No 79, Entre Royale et Bourbon.** CETTE [illegible] par M. A. LEBRIER, [illegible].

**KRUG & CO., à REIMS.** 400 PANIERS de Champagne de la marque ci-dessus, en débarquement des navires Stephen Crowell et Kate Dyer, à Havre, à vendre par EUG. ROUCHEREAU & Co, Nos 16 et 18 rue St Louis. Nlle-Orléans, 1 février 1861.

**Grande fabrique d'Attributs Militaires, POUR LES ETATS DU SUD,** *Rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse, vis à vis l'Hôtel d'Orléans.* [illegible]

**Aux consommateurs de Gaz** **Compagnie du Gaz de la N. Orléans.** A PARTIR [illegible] N. O. J. TISDALE, Trésorier.

**LOUIS, RESTAURATEUR, Et Pension Bourgeoise,** *Entre Passage de la Bourse et St Louis,* A L'HONNEUR [illegible] **TABLE D'HOTE** [illegible]. Le potage, au choix, Poisson, Entrée, Légumes, Rôti, Salade. Dessert assorti—Vin compris. Pension à vingt piastres par mois, service permanent de 7 heures du matin.

**LOUIS DUFAU, avocat,** *Rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon.*

**AD. MINCK, PEINTRE EN PORTRAITS,** *No 7, rue Bourbon.*

**SPECIALITES DU DOCTEUR VERGÉ.** DEPURATIF, Pommade, Lotion, Poudres et Sirops [illegible]. F. LACAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon. P. S. Dépôt de tous les médicaments français patentés.

**RESTAURANT D'EDWARD, 15, rue d'Union,** Entre les rues St Charles et Carondelet. Le public et les amis du soussigné sont prévenus que l'établissement ci-dessus est ouvert depuis le 1er novembre. La maison est commode et aérée et a l'avantage central, à la portée des affaires et de plusieurs endroits de la ville. On pourra y trouver des repas à toute heure. Aussi—Lunch froids et soupes pour bals et soirées, restaurants de cette ville, à ce qu'il y a une grande expérience dans ce genre d'affaires, [illegible]. EDWARD DENECHAUD.

**A LOUER.** A partir du 1er février le grand magasin en briques à trois étages, rue Front Levée No 113, près entrepôt des Etats-Unis, New Jersey, No 3. Loyer à très bas prix. S'adresser à ALVAREZ FERNANDEZ & Co, Rue Vieille Levée No 52.

**A vendre,** UNE machine avec son manège, pour la fabrication du chocolat, ainsi que ses moules et accessoires. A vendre chez Adam, rue Conti, entre Levée et Chartres.

**A louer.** Une grande et belle MAISON située rue Bourgogne No 2, entre Dumaine et St Philippe, contenant quatre grandes chambres, cuisine, chambres à domestique, écurie et remise; water works, gaz, &c. Une belle terrasse et une grande cour donnant sur la rue [illegible]. Pour plus amples renseignements s'adresser au Bourgogne No 2.

**MAGASIN DE TAPIS, Rue de Chartres, No 10.** NOUS avons reçu [illegible] Tapis de Hollande et de nattes, &c. A. BROUSSEAU & Co.

**A L'Exposition de Paris.** Les produits en collection de plantes apportées [illegible] M. PELLONÉ [illegible].

**Plantes nouvelles et étrangères.** M. BELLET [illegible] membre de la Société nationale de France, Algérienne et Belge, à l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient de recevoir une grande collection de plantes [illegible]. Les amateurs trouveront des catalogues des susdites plantes au magasin, rue Royale, ancien édifice de la Poste, près de la rue du Canal.

**Grocerie à vendre** **Pour cause de départ** A vendre, une grocerie bien achalandée et bien assortie de marchandises, située à l'encoignure des rues Galatin et Ursulines, No 5, en face du marché aux poissons. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. A. J. LACROIX.

**FOULON & BROCARD, NOTAIRES PUBLICS,** *Rue Royale, No 71.*

RAISINS de Malaga—50 caisses Layers et MR, 150 demi et quarts de boîtes, 40 demi caisses et quarts de 12 onces. A vendre par BERNARD TURPIN, No 95, ancien 56, rue Vieille-Levée.

CHANGE à vue en à terme sur Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Le Havre, Nantes, Bayonne, Toulouse, Lille, Strasbourg, Metz, Rouen, Pau, [illegible]. E. CAVAROC & CO.

BEURRE DE GOSHEN! BEURRE DE GOSHEN!—en débarquement du navire [illegible]. LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.

ASPERGES DE LUBECK—[illegible]. DURPEE & Co., Encoignure Royale et Conti.

CAVIAR DE RUSSIE—[illegible].